

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Künzelsau/Cologne, 5.12.2023

Le groupe BERNER est désormais neutre en CO₂

Le groupe BERNER investit depuis des années déjà dans l'engagement sociétal et la réduction des émissions. Avec la stratégie de développement durable qu'il vient d'adopter, le groupe familial va désormais plus loin : le spécialiste du B2B est en effet la première entreprise allemande du secteur à atteindre, dans toutes ses sociétés européennes, la neutralité carbone.

" En tant qu'entreprise familiale, penser et agir de manière durable n'est pas un simple objectif, mais un élément stratégique qui fait partie de l'ADN de notre entreprise ", déclare le PDG Christian Berner. " À une époque où les exigences réglementaires sont sans cesse renouvelées, naviguer dans le domaine de la durabilité est un véritable défi. Malgré ou justement à cause de l'absence d'une direction politique claire, notre ambition est de montrer la voie et d'assumer nos responsabilités - pour l'environnement et pour les gens ".

Afin d'assumer cette responsabilité, l'entreprise pose désormais les jalons de la mise en œuvre de sa stratégie de durabilité à l'échelle européenne, y compris sur le plan organisationnel, avec la mise en place d'une équipe dédiée. Un pilier important de la stratégie est la réduction des émissions de CO₂ - d'ici 2030, les émissions Scope 1 & 2 doivent être réduites de 80 %. Une série de mesures ont déjà été mises en œuvre. Ainsi, six sites européens utilisent déjà de l'électricité produite par des installations photovoltaïques. La conversion des filiales de BERNER à l'électricité verte, à l'échelle du groupe, doit être achevée d'ici fin 2024.

Passage à l'électromobilité d'ici 2030

" Le levier le plus important pour éviter les émissions réside cependant dans la conversion de notre flotte de véhicules, qui représente environ 85% de nos émissions de portée 1 & 2 " rapporte Katharina Koser, Directrice du Développement Durable au sein du groupe. Afin d'accélérer ce changement, chaque collaborateur qui dispose d'une voiture d'entreprise pourra passer à l'électrique, au moment du renouvellement de son véhicule, et ce dans l'ensemble du groupe. D'ici 2030, 85% de la flotte devrait ainsi utiliser des moteurs alternatifs. Le plus grand obstacle à une transition plus rapide est le manque persistant d'infrastructures de recharge à grande échelle en Europe.

En attendant que ces mesures portent leurs fruits, le groupe BERNER a décidé de compenser son empreinte carbone. Pour ce faire, un montant élevé (à six chiffres) est investi dans des projets de protection du climat. L'entreprise est ainsi d'ores et déjà neutre en termes de CO₂. *" Je suis fier que nous ayons réussi à concevoir une solution transitoire qui, d'une part, respecte les normes établies au*

niveau mondial et, d'autre part, aide les communautés concernées ", déclare le PDG Christian Berner.

Une stratégie globale en matière de responsabilité sociétale

La réduction de l'empreinte carbone fait partie d'une stratégie globale du groupe BERNER. Le pilier "environnement" comprend, outre la réduction des émissions de gaz à effet de serre, entre autres, la réduction des déchets grâce notamment à des concepts d'emballage plus durables. Les autres piliers de la stratégie sont les clients, les collaborateurs et les partenaires de BERNER, ainsi que la poursuite de l'engagement qui est vécu depuis de nombreuses années dans toute l'Europe, par le biais de projets sociétaux, d'actions concrètes et de dons en faveur de communautés et d'associations dans le besoin.

Vous trouverez de plus amples informations sur la stratégie de responsabilité d'entreprise du groupe BERNER [ici](#).

Contexte

Pour la saisie des émissions de gaz à effet de serre, le groupe BERNER a suivi les directives du protocole des gaz à effet de serre. Celui-ci définit trois domaines (scopes) auxquels les émissions peuvent être attribuées :

- **Scope 1** : émissions provenant de sources dont l'entreprise est directement responsable ou contrôlée. Cela comprend les émissions provenant de sources d'énergie sur le site de l'entreprise, comme le gaz naturel et les combustibles, les réfrigérants, ainsi que les émissions dues au fonctionnement des chaudières et des fours dont l'entreprise est responsable ou qu'elle contrôle.
- **Scope 2** : émissions indirectes provenant de l'énergie achetée, comme l'électricité, la vapeur d'eau, le chauffage ou le refroidissement urbain, qui est produite en dehors des limites du propre système, mais qui est consommée par l'entreprise.
- **Scope 3** : toutes les autres émissions indirectes qui résultent de l'activité de l'entreprise, mais sur lesquelles elle n'a pas de contrôle direct. Les émissions en amont et en aval de la chaîne de valeur sont prises en compte, par exemple les émissions liées à la production, au transport de biens achetés, à la distribution et à l'utilisation de ses propres produits ou à l'élimination des déchets.